

RÈGLEMENT INTERNE DU CLUB SENIOR KIELEN

1. INSCRIPTIONS :

Toutes les activités organisées par le Club Senior Kielen, auxquelles vous souhaitez participer requièrent votre inscription préalable.

Les inscriptions peuvent être faites :

- A. directement auprès du Club Senior ;
- B. par téléphone au 26 10 36 60 ; ou 621 33 90 70
- C. par courriel: aktiv+@kehlen.lu

2. PAIEMENTS :

Tout paiement est à effectuer sur base d'une facture, par virement bancaire sur le compte LU35 0099 7800 0022 7512 et doit indiquer la référence y afférente.

Pour tous les cours organisés par le Club Senior Kielen, le montant total des sessions est dû, même si vous ne pouvez pas participer pour des raisons personnelles. En cas de maladie ou pour des raisons de santé, un certificat médical est à fournir.

3. PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS :

Toute participation à une activité organisée par le Club Senior Kielen se déroulera sous votre propre responsabilité, et exclusivement à vos propres risques et périls. Par ailleurs, la commune de Kehlen, le gestionnaire du Club Senior Kielen décline toute responsabilité en cas d'accident. Pour le bon déroulement de l'activité ou de l'excursion, nous vous prions d'être présents au lieu du rendez-vous. Au cas où vous n'êtes pas inscrit(e) pour une activité, nous ne pouvons pas vous garantir une place.

4. ACTIVITÉS SPORTIVES :

Il est fortement conseillé de demander l'avis de votre médecin en fonction de votre état de santé. En cas de problèmes de santé, pour des raisons de sécurité, et dans votre propre intérêt, veuillez en informer le responsable de l'activité. Par ailleurs, un équipement de base est souvent nécessaire pour pratiquer une activité (une tenue adaptée, des chaussures, éventuellement un tapis de sol...). Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous informer et vous guider.

5. ANNULATION D'UNE ACTIVITÉ :

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité lorsque le nombre minimum de participants n'est pas atteint, de même, en cas de maladie du / de la chargé(e) du cours. Les frais engagés vous seront remboursés.

6. IMPOSSIBILITÉ DE PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ OU À UN COURS :

Nous vous remercions de nous prévenir dans les meilleurs délais. La place libérée pourra alors être remboursée. Par ailleurs, les frais inhérents à votre annulation vous seront facturés.

7. RGPD – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Lors de votre inscription à l'une des activités proposées par le Club Senior Kielen, vous êtes amené(e) à nous communiquer vos données personnelles.

Le Club Senior Kielen est responsable du traitement de vos données personnelles. Nous traitons vos données personnelles de manière confidentielle.

Dans le cadre de nos séjours organisés, nous pourrions transmettre vos données personnelles aux différents prestataires externes.

Dans le cadre de votre participation aux activités organisées par le Club Senior Kielen, vous pouvez être filmé ou enregistré. Les photos et enregistrements vidéo pourront être utilisées sous forme imprimée ou digitale sur différents supports par lesquels le Club Senior Kielen publie des informations relatives à ses activités.

Nous vous demandons de nous informer par courrier ou par courriel (aktiv+@kehlen.lu) au cas où vous n'êtes pas d'accord d'être photographié ou filmé.

Le Club Senior Kielen est responsable du traitement de vos données personnelles. Nous traitons vos données personnelles ;

- afin de respecter une obligation légale à laquelle nous sommes soumis,
 - dans le cadre de l'exécution de notre mission d'intérêt public,
 - sur base de votre consentement pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos),
 - sur base de votre consentement pour le cas où vous nous avez communiqué des données de santé (allergies, intolérances alimentaires et autres pathologies) et à défaut de votre consentement explicite, le traitement de ces données de santé se fera sur base de vos intérêts vitaux,
 - pour tout échange externe nécessaire (ex. tour-opérateur/prestataire...).
- (Liste non-exhaustive)*

Nous vous demandons de nous informer par courrier ou par courriel (aktiv+@kehlen.lu) au cas où vous souhaitez exercer votre droit de retrait.

Règlement d'ordre intérieur concernant le personnel d'encadrement

Le personnel est bienveillant et respectueux envers les usagers. Il veille à la qualité de l'accueil téléphonique et également des participants lors des activités au club et à l'extérieur.

Le personnel respecte une procédure d'inscription et un relevé des présences aux activités.

Nous offrons différents modes de paiement ; cash, par virement ou par terminal.

Nous procédons à une répartition hebdomadaire des tâches.

Nous avons un système de documentation et de statistiques.

Nous procédons régulièrement à une sauvegarde informatique.

Nous établissons un contrat avec chaque formateur externe.